

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**DEMANDE D'AVIS DE DÉMOLITION**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, Francis Matte, que la Municipalité de Sainte-Croix effectue une demande pour un permis de démolition pour un bâtiment situé au :

**Emplacement : 6259-6261, rue Principale**

**Lot : 3 592 282**

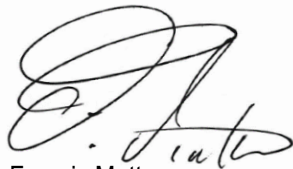
Tous les documents pertinents concernant cette demande de certificat d'autorisation de démolition de l'immeuble peuvent être consultés au bureau du directeur général et greffier-trésorier, situé au 6310 rue Principale, à Sainte-Croix pendant les heures d'ouverture.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier-trésorier de la Municipalité, selon le cas.

Toute personne désirant formuler des commentaires relativement à la démolition proposée doit également le faire, par écrit, à l'intérieur du délai de dix (10) jours, au greffier-trésorier de la Municipalité.

De plus, toute personne désirant acquérir l'immeuble pour en conserver le caractère patrimonial doit le faire par écrit au greffier de la ville, tant que le comité n'a pas rendu sa décision. Le comité de démolition pourrait, si les circonstances le justifient, reporter sa décision d'un maximum de deux (2) mois pour permettre à des négociations d'aboutir. Le comité de démolition tiendra une séance publique le 28 mai 2024 à 18h à l'hôtel de ville, située au 6310, rue Principale, à Sainte-Croix.

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.



Francis Matte  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au [www.ville-sainte-croix.ca](http://www.ville-sainte-croix.ca), le 17<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.



Francis Matte  
Directeur général et greffier-trésorier